



Question numero 10788

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 janvier 2010

Depuis deux ans, j'ai constaté une grande recrudescence de fumeurs sur la plage du Sud de la France (ça doit être partout pareil). Je n'avais pas été habitué à cela et je suis très gêné. Tout autour de moi, il y en a toujours un qui fume, je suis en vacances pour respirer l'air et il y en a qui sont sans gêne. Tout juste à côté, il y a des ALGECO de sauveteurs-CRS.

On ne peut pas faire la morale à tous les fumeurs, il faut sans arrêt se déplacer. Je commence à en avoir marre (j'anticipe pour les prochaines vacances).

Que faire ?

Les fumeurs peuvent-ils être verbalisés si on porte plainte ? En plus de cela, il y a plein de mégots enterrés dans le sable et ça pue.

Peut-il y avoir une campagne pour inciter les gens à ne pas fumer sur les plages ?

Merci pour votre réponse.

Réponse :

L'augmentation importante que vous constatez du nombre des fumeurs sur les plages du Sud de la France n'est pas confirmée par les données générales de consommation. Il est cependant possible que, pour des raisons qui nous échappent, ce phénomène ait été provoqué par un concours de circonstances ou par une propagande en faveur du tabac dans ces lieux, comme cela avait été le cas à l'occasion d'une distribution de cendriers de plage il y a deux ans.

L'interdiction de fumer codifiée dans le [Code de la santé publique](#) ne s'applique pas aux lieux qui ne sont pas couverts ou qui ne sont pas fermés, ce qui caractérise les plages. Seul un arrêté municipal pourrait donc prévoir des sanctions pour les personnes qui polluent les plages avec des mégots de cigarettes.

Une campagne de prévention incitant les usagers à ne pas fumer sur les plages risque de ne pas avoir les effets souhaités car la dépendance et la raison ne font pas bon ménage.